



Le mardi 10 mars 2026 à 18h30, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick Delebarre.

Date de la convocation : le 5 mars 2026

Présents : Monsieur Patrick Delebarre, Mesdames Anne-Catherine Derville, Audrey Dassonneville, Marie Ducatteau, Mesdames Marie-Paule Lepers, Micheline Depoortere-Coeman, Caroline Brunet, Madame Céline Detet de la Drève.

Excusés : Madame Odile Woehl, Madame Laura Naessens, Madame Dorothee Deforche, Monsieur Jean-Pierre Lemai, Monsieur Bernard Caudal, Madame Danièle Delbecque, Monsieur Michel Renard.

N° 2026-2-6

Vie Associative

Renouvellement adhésion association
« Un abri qui sauve des vies »

Rapport de M. le Président,

Un abri qui sauve des vies est la première association nationale d'hébergement citoyen dédiée à la protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Grâce à l'engagement de particuliers qui prêtent une chambre ou un logement, elle apporte une solution humanisante, bienveillante et sécurisante pour mettre à l'abri des victimes, qui constitue le premier pas vers leur reconstruction.

Un abri qui sauve des vies propose à ses adhérents :

- Une solution d'hébergement citoyen rapide pour les administré(e)s victimes de violences conjugales et intrafamiliales (sollicitation par téléphone ou par formulaire)
- L'encadrement du réseau d'abritant(e)s, personnes qui accueillent des personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales
- Une intervention auprès des services concernés pour comprendre le fonctionnement du dispositif
- Un Kit communication afin de recruter des abritants supplémentaires

Un abri qui sauve des vies permet ainsi aux collectivités territoriales de mettre à l'abri les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales de façon rapide et encadrée, ainsi que de sensibiliser les habitant(e)s à cette cause.

Le montant de la cotisation pour 12 mois s'élève à 1000, 00€.

Il vous est proposé de renouveler le projet d'adhésion et son bulletin annexe.

Vote à l'unanimité



Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Président

Audrey DASSONNEVILLE
Secrétaire de séance